



## **URGENT - Pandémie grippale A/H1N1**

Chères Consœurs, Chers Confrères ;

Les risques se précisant de voir la pandémie atteindre très prochainement notre pays, notre département, **il est indispensable que, nous tous, masseurs-kinésithérapeutes du Gard, soyons en position de recevoir les informations urgentes et essentielles** (détection de foyers proches, évolution de la situation, contacts avec les centres de coordination, lieu et mode de mise à disposition des masques FFP2).

**CES INFORMATIONS TRES URGENTES VOUS SERONT TRANSMISES PAR COURRIER ELECTRONIQUE**

Si vous doutez que le conseil de l'ordre du Gard en dispose, communiquez-nous sans délai **les adresses électroniques professionnelles et personnelles que vous consultez le plus souvent** (un simple courriel à [ordrekinégard@ordrekinégard.org](mailto:ordrekinégard@ordrekinégard.org) suffit).

**Consultez –au moins chaque jour dès à présent- vos courriels** en concentrant votre attention sur les messages émis en « @ordrekinégard.org » et « @sante.gouv.fr », videz vos boîtes aux lettres électroniques afin qu'elles puissent recevoir de nouveaux messages, assurez-vous que d'éventuelles restrictions d'accès à vos boîtes ne vous empêcheront pas de recevoir l'information.

**Si vous ne disposez pas d'adresse électronique, si vous ne pouvez pas consulter fréquemment vos messages, entendez-vous avec une/des consœur(s) ou un/des confrères pour qu'il soit en mesure de vous transmettre immédiatement chaque information urgente.**

Nous sollicitons ceux qui sont en mesure de prendre connaissance et de diffuser rapidement autour d'eux les infos urgentes afin qu'ils organisent une **chaîne de solidarité confraternelle** dans le but de les transmettre ou même de vérifier que consœurs et confrères sont avertis. (p. ex. : en cas d'apparition d'un foyer à proximité).

Informez chaque remplaçant de son devoir de communiquer au conseil du Gard son adresse électronique. En situation de crise, n'oubliez pas chaque professionnel de santé et chaque intervenant à domicile.

Tous les masseurs-kinésithérapeutes installés en 2007 ont dû recevoir un **kit de protection** avec des masques FFP2 et des masques chirurgicaux. Ceux qui se sont installés au delà de 2007 doivent contacter le Conseil du Gard pour recevoir l'indication du point de mise à disposition correspondant à leur secteur.

Ils devront être munis de leur carte de professionnel de santé pour se faire remettre **un lot de dépannage** (dispositif provisoire destiné à faire face à des situations ponctuelles dans l'attente de la mise en œuvre d'un plan d'approvisionnement régulier lorsque cela sera nécessaire).

Consultez le site internet du Conseil Départemental [www.ordrekinégard.org](http://www.ordrekinégard.org) qui sera régulièrement mis à jour. Abonnez-vous à DGS-URGENT : <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgs-urgent/inter/inscription.jsp>

**C'est un devoir pour nous tous de faire circuler efficacement l'information et, ainsi, permettre à notre profession d'être à la hauteur face à une éventuelle situation de crise.**

**En période de crise, ne cherchez pas à contacter la DDASS, c'est le Conseil du Gard qui sera votre interlocuteur, à votre écoute et à votre service.**

Recevez, Chères Consœurs, Chers Confrères, nos plus confraternelles salutations.

Pour le conseil du Gard  
Jean-Pierre FORTIN  
Président